

# INTERVIEW DE CONSTANT LEKIBY

1<sup>ER</sup> ADJOINT AU MAIRE, CHARGÉ DES FINANCES, DE LA POLITIQUE DE LA VILLE, ET DE LA VILLE NUMÉRIQUE



Constant LEKIBY,

## → POURQUOI LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES (CRC) EST-ELLE INTERVENUE ?

**C.LEKIBY :** « La CRC intervient sur saisine du Préfet. En l'occurrence, ce dernier est obligé de la saisir lorsque le compte administratif atteint un déficit supérieur à 10% des recettes de fonctionnement de la Ville. Disons aussi que c'est une intervention que nous souhaitons vivement afin d'avoir un avis institutionnel sur les finances, très contraintes, de la ville. »

## → COMMENT EXPLIQUEZ-VOUS QUE CE DÉFICIT N'APPARAISSE QUE MAINTENANT APRÈS PLUS DE DEUX ANS DE MANDAT ?

**C.LEKIBY :** « Pour vous répondre, il faut d'abord se rappeler que le budget de l'année 2021 est le premier « vrai » budget de cette majorité [NDLR : la nouvelle majorité a été élue en juillet 2020].

Ensuite, il faut savoir que le compte administratif ne peut être voté que l'année suivant la réalisation de l'exercice budgétaire. Le compte administratif a été voté le 8 juin 2022, pour l'exercice de l'année 2021. C'est là que nous avons fait le point. C'est le timing normal. On ne pouvait pas voir ce déficit avant. »

## → QUE DIT LE RAPPORT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES SUR CE DÉFICIT ?

**C.LEKIBY :** « Là encore, je dois d'abord expliquer que si le compte administratif fait le point sur les finances, il présente d'abord la situation de l'année écoulée, puis il intègre les résultats des années antérieures.

Chez nous, le rapport de la CRC est clair. Il relève que l'année 2021 s'est bien passée « Le résultat de clôture, hors résultat antérieur et restes à réaliser, présente un excédent de 2 354 528,58 €. Toutefois, en incluant les reports et restes à réaliser, il présente un déficit de 3 083 937,63 € »

**Autrement dit, ce compte administratif 2021 est déficitaire parce que nous traînons un déficit antérieur de 5 millions d'euros. L'excédent de 2 millions d'euros que nous avons réussi à dégager a permis de couvrir une part du déficit qui ne s'élève plus, au 31 décembre 2021, qu'à 3 millions d'euros. »**

## → LE RAPPORT DE LA CRC POINTE AUSSI L'ENDETTEMENT DE LA VILLE ET LE RECOURS AUX LIGNES DE TRÉSORERIE

**C.LEKIBY :** « Au 31 décembre 2021, la dette de la ville s'élevait à 29,5 millions d'euros. Une part de cette dette a été souscrite par l'actuelle majorité notamment pour poursuivre les chantiers engagés par nos prédécesseurs.

Quant aux lignes de trésorerie, ce sont des facilités de caisse, une sorte d'autorisation de découvert. Elles nous ont permis notamment de payer les 10 millions d'euros de factures impayées.

Nous avons fait tout cela pour payer les factures que l'ancienne Municipalité n'avait pas réglées. Nous en recevons d'ailleurs encore aujourd'hui, ce qui est hallucinant. De plus, l'équipe précédente nous avait assuré qu'il y avait plus de 8 millions d'euros de restes de subventions à encaisser. Ces sommes ne sont jamais totalement arrivées dans les caisses de la Mairie. »

## → À QUEL POINT ÊTES-VOUS CONTRAINTS ?

**C.LEKIBY :** « C'est surtout sur le long terme que nous sommes contraints. Les dépenses en fonctionnement doivent continuer de baisser. Avec la hausse des prix, baisser les charges générales de 10 % comme nous le souhaitons sera très difficile. La CRC nous oblige à limiter la hausse de la masse salariale à 0,5 % alors même que l'État a augmenté le point d'indice des fonctionnaires. »

## → QUELLES SONT LES NOUVELLES ORIENTATIONS DE LA MUNICIPALITÉ SUITE À CET AVIS RENDU ?

**C.LEKIBY :** « Actuellement, nous payons les erreurs, et surtout l'ardoise, de la précédente équipe. La ville a largement vécu au-dessus de ses moyens. Maintenant la folie des grandeurs est terminée. Nous voulons une gestion ambitieuse, mais sobre qui réponde aux besoins réels des Spinoliens.

Cette gestion rigoureuse doit nous permettre d'envisager tous les beaux projets qui se présentent à nous avec confiance. Je pense à la Cité Éducative, un label qui nous permet de mobiliser de nouveaux financements, à la réhabilitation des logements dans le quartier la Plaine et à la dynamisation du Cœur de Ville. »

### LES POINTS POSITIFS

*En dépit de la situation financière critique, notre équipe municipale a gardé intacte sa volonté de servir du mieux possible notre commune et ses habitants.*

**De nombreuses réalisations sont à venir :**

- Livraison du Pôle de Services Publics
- Réhabilitation du quartier de La Plaine
- Réussir la transition énergétique en favorisant l'usage des mobilités douces et de véhicules électriques par l'installation de bornes de recharge
- Aménagement des Bords de l'Yerres
- Réorganisation des services municipaux
- ...

ÉPINAY-SOUS-SÉNART • VENDREDI 7 OCTOBRE 2022

Epinau  
sous Sénart

# LES FINANCES DE NOTRE VILLE LE RAPPORT DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES (CRC)

Chères Spinoliennes, Chers Spinoliens,

**Depuis le début du mandat j'ai toujours été transparent sur la situation financière de la commune et sur l'héritage reçu de nos prédécesseurs : 10 millions d'euros d'impayés, plus de 1 000 factures en attente de paiement, les chantiers à l'arrêt et des volumes d'investissement hors normes.**



Damien ALLOUCH,  
Maire d'Épinau-sous-Sénart

J'ai fait face à la situation, avec l'équipe municipale, pour commencer à rétablir des finances saines, gages d'un futur ambitieux et attractif pour notre commune.

**Des efforts ont été entrepris, mais la situation reste fragile. Il s'agit de continuer et d'accentuer ce redressement.**

J'ai rencontré Monsieur le Préfet et ses services à de nombreuses reprises dans le cadre du réseau d'alerte dans lequel il avait placé la commune à mon arrivée. Les déficits antérieurs de la commune ont conduit à une intervention de la Chambre Régionale des Comptes (CRC). Je demandais avec force cette intervention. Les conclusions de la CRC sont publiques, je me devais de vous les communiquer.

Sans grande surprise, l'analyse faite par la CRC de la situation 2017-2020 (NB : pour rappel la nouvelle équipe municipale est élue en juillet 2020) est semblable à la nôtre, voire à certains égards plus sévères.

**Entre 2014 et 2020, la ville vivait très largement au-dessus de ses moyens.**

Cet avis n'est pas sans conséquence sur les prochains budgets et donc sur les dépenses pour la vie quotidienne de la ville. Cette situation nous oblige à un véritable plan de redressement en 2023, 2024 et 2025.

**Collectivement, nous payons le prix fort de l'imprudence et de l'incompétence.**

REGARDEZ  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 28/09/2022, RELATIF  
AU RAPPORT DE LA CRC

[www.youtube.com/watch?v=VlFmBi6NEro](http://www.youtube.com/watch?v=VlFmBi6NEro)



CONSULTEZ LE DOCUMENT  
COMPLET SUR LE SITE DE  
LA COUR DES COMPTES

[www.ccomptes.fr/fr/publications/commune-depinay-sous-senart-essonne-5](http://www.ccomptes.fr/fr/publications/commune-depinay-sous-senart-essonne-5)



La CRC a noté que j'avais, avec l'équipe qui m'accompagne, déjà mis la commune sur les rails du redressement : « des économies en fonctionnement ont été amorcées en 2021 et se sont renforcées en 2022 ».

Par ailleurs, grâce à la qualité des échanges avec les conseillers de la CRC, nous avons obtenu qu'il n'y ait à ce stade ni augmentation d'impôts, ni augmentation des tarifs municipaux.

À cette situation, viennent s'ajouter la crise de l'énergie et l'inflation galopante. Mais nous devons continuer à faire ce travail d'économie, puis mobiliser de nouvelles recettes afin de retrouver une dynamique d'intervention à votre service.

**Nous en avons terminé avec l'extravagance.**

**L'heure est aux investissements utiles et nécessaires et surtout inscrits dans la capacité financière actuelle de notre commune :** nouvelles places de parking, agrandissement du cimetière, amélioration des écoles, réfection de la rue Alexandre Dumas...

Aussi, je suis mobilisé auprès de vous pour continuer à travailler sur les questions d'éducation, de rénovation urbaine, de tranquillité publique, de solidarité, d'environnement et de cadre de vie.

**Avec l'équipe municipale, je suis plus que jamais convaincu que c'est ensemble que nous sortirons de cette situation.**

A vos côtés  
Damien Allouch

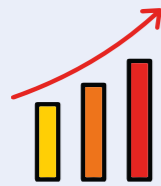
Maire d'Épinau-sous-Sénart

### INFORMATION DE DERNIÈRE MINUTE

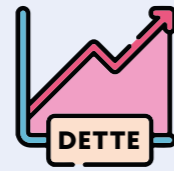
Au vu des conclusions de ce rapport de la CRC, La Municipalité a enfin obtenu un contrôle de gestion de la Chambre Régionale des Comptes de la période 2017 - 2021. Le rapport présenté ici ne concerne que le compte administratif 2021. L'enquête à venir sera beaucoup plus approfondie : le contrôle de gestion porte sur la régularité des actes de gestion, l'économie des moyens mis en œuvre, et l'évaluation des résultats atteints.

## 2017 → 2020 : MANDAT PRÉCÉDENT

### 3 CONSTATS EMBLÉMATIQUES DE LA CRC



Le volume d'investissement sur 3 exercices (2018, 2019, 2020) a entraîné plus d'un quadruplement du besoin de financement



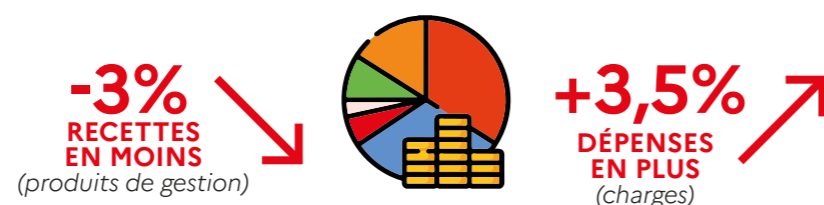
Entre 2014 et 2020, la commune a principalement comblé ce besoin de financement par le recours au fonds de roulement et à l'endettement



Plus grave, près de 2,5 M€ seront à provisionner dans le budget 2023 car il pourrait s'agir de « créances douteuses »

### → UNE SITUATION FINANCIÈRE STRUCTURELLEMENT DÉGRADÉE

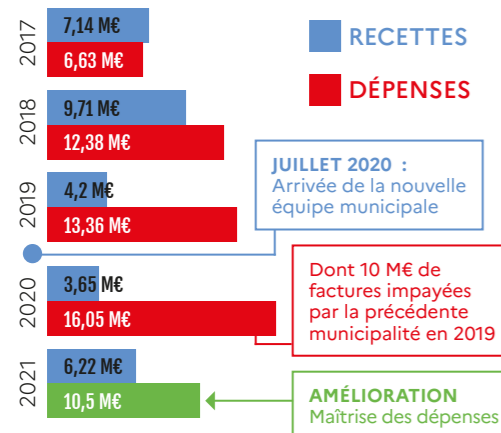
LES MARGES DE MANŒUVRE FINANCIÈRES DE LA COMMUNE SE SONT RESSERRÉES PROGRESSIVEMENT ENTRE 2017 ET 2019



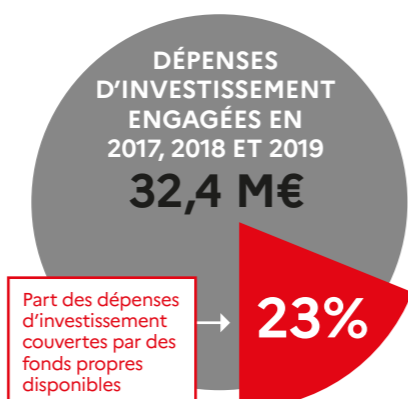
### → UNE AUGMENTATION DÉMESURÉE DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

UN RECOURS À L'EMPRUNT EXCESSIF & UN ENDETTEMENT ALARMANT

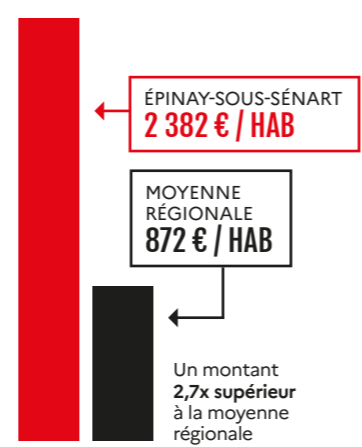
#### UN ÉCART IMPORTANT ENTRE LES RECETTES ET LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT



#### DES INVESTISSEMENTS DISPROPORTIONNÉS EN REGARD DES FONDS PROPRES DISPONIBLES



#### ENCOURS DE DETTE PAR HABITANT EN 2021



## 2020 → 2022 : MANDAT ACTUEL

### ! DÈS 2020, LA VILLE EST CONTRAINTE DE RECOURIR AUX LIGNES DE TRÉSORERIE

- Montant de la 1<sup>ère</sup> ligne de trésorerie : 7 M€  
Elle a néanmoins pu être ramenée à 5 M€ en 2021 et à 4 M€ en 2022.
- Montant de la 2<sup>ème</sup> ligne de trésorerie : 5 M€  
Le montant est resté constant sur la période.

Ce recours à l'endettement de court terme allonge considérablement la capacité de désendettement de la commune.  
**NDLR :** Ces lignes de trésorerie ont notamment été utilisées pour régler les factures impayées en 2019 afin de permettre la reprise des travaux. (Pôle de Service Public, Centre SocioCultuel, Cœur de Ville...)

### → AMORÇAGE DES ÉCONOMIES DE FONCTIONNEMENT EN 2021

DES EFFORTS IMPORTANTS POUR DÉGAGER DU FINANCEMENT PROPRE DISPONIBLE



### → DES ÉCONOMIES RENFORCÉES AU BUDGET PRIMITIF 2022

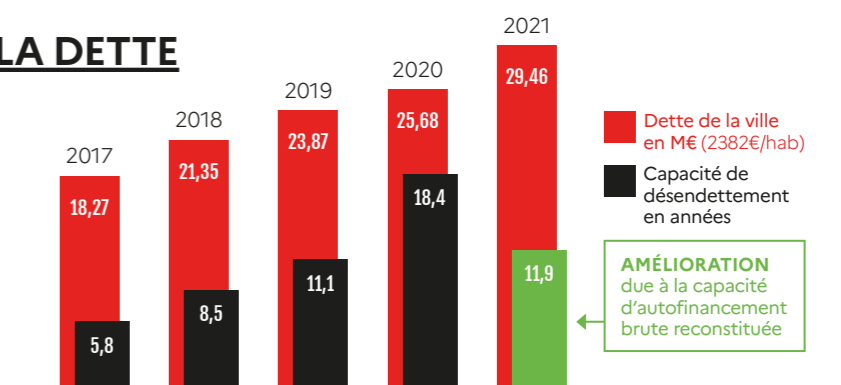


LES CRÉDITS DES DÉPENSES DE GESTION COURANTE S'ÉLEVENT À **17,85 M€**, SOIT **5 % DE MOINS** QUE DANS LE BUDGET PRIMITIF 2021 (18,77 M€)

### → UNE MEILLEURE GESTION DE LA DETTE

UNE CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT BRUTE RECONSTITUÉE (2,48 M€) QUI PERMET D'AUGMENTER LE MONTANT REMBOURSÉ CHAQUE ANNÉE POUR RÉDUIRE LES ANNUITÉS DE LA DETTE SPINOLIENNE :

**18,4 ANS EN 2020 → 11,9 ANS EN 2021**



### LES RECOMMANDATIONS DE LA CRC

## 2023 → 2025 : LE PLAN DE REDRESSEMENT

### → LES MESURES NÉCESSAIRES AU RÉTABLISSEMENT DE L'ÉQUILIBRE

#### RECETTES

- La Chambre Régionale des Comptes ne propose pas d'ajuster les recettes de fonctionnement pour le moment.
- La CRC rappelle que la commune peut augmenter la taxe foncière et les tarifs municipaux.  
**La Municipalité s'y refuse à ce stade.**
- Un programme de cessions d'actifs (patrimoine de la commune) de 2,5 M€ est à réaliser d'ici 2025.

#### CHARGES & SUBVENTIONS

- Les charges à caractère général doivent baisser : **-2 % par an minimum**
- L'augmentation des charges de personnel doit être limitée : **+ 0,5 % par an maximum**
- Les subventions aux associations, CCAS et à la Caisse des Écoles sont à maintenir au montant actuel.

#### INVESTISSEMENT

- Les dépenses d'équipement doivent être ramenées dès 2023 à un montant annuel maximum de 4 M€
- POUR RAPPEL :**  
2018 : 10,66 M€  
2019 : 11,38 M€  
2020 : 13,86 M€  
2021 : 8,22 M€  
2022 : En attente du CA 2022  
2023 : 4 M€ maximum

#### LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

Les travaux de la *Chambre Régionale des Comptes* recouvrent trois missions distinctes :

- Le contrôle des comptes et de la gestion des collectivités et organismes publics
- Le contrôle juridictionnel des comptes publics
- Le contrôle des budgets locaux (le plus souvent sur saisine des Préfets)

Ses travaux lui permettent d'apprécier de façon indépendante la gestion des collectivités et organismes publics relevant de sa compétence.

#### LE COMPTE ADMINISTRATIF

- QU'EST-CE QUE C'EST ?
- Le compte administratif présente les résultats comptables de l'année N-1. Il permet de rendre compte de la gestion financière de la ville. (Ex : le compte administratif 2021 concerne les résultats comptables de l'année 2020)
- Le compte administratif intègre également les excédents ou déficits des années antérieures. (Ex : Ici, le compte administratif 2021 tient également compte des déficits de l'année 2019)